

FICHE MÉMO



Qui contacter et quand pour monter une MAM ?

PHASE 1 – IDÉE & RÉFLEXION DU PROJET



Dès les premières réflexions



AUTRES MAM / PROFESSIONNELS



Pourquoi ?

- Comprendre ce qu'est une MAM
- Identifier les spécificités locales
- Être accompagné dans la réflexion collective

Apports :

- Information neutre et gratuite
- Mise en lien avec d'autres MAM
- Appui à la cohésion d'équipe



RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)



Pourquoi ?

- Bénéficier de retours d'expérience concrets

Apports :

- Conseils pratiques
- Pièges à éviter
- Réalité du quotidien

PHASE 2 – CONSTRUCTION DU PROJET



Avant toute décision engageante (local, travaux, budget)

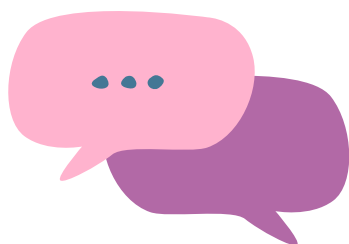


PMI – PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

 **Interlocuteur indispensable**

Pourquoi ?

- Connaître le cadre réglementaire
- Valider la faisabilité du projet
- Anticiper les exigences



À ce stade, la PMI peut :

- Donner un avis de principe
- Conseiller sur l'organisation
- Orienter sur le projet pédagogique



**À contacter avant de signer
un bail ou d'acheter un local**



ORGANISMES DE FORMATION ACCOMPAGNATEURS SPECIALISÉS

Pourquoi ?

- Structurer le projet
- Sécuriser le fonctionnement collectif



Apports possibles :

- Méthodologie de projet
- Rédaction des documents
- Accompagnement d'équipe

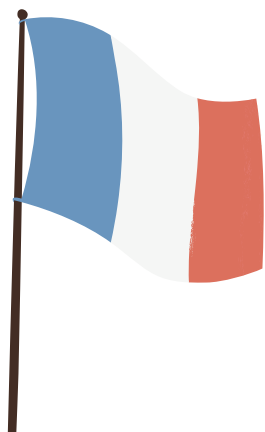
PHASE 3 – RECHERCHE ET VALIDATION DU LOCAL



Avant les travaux



MAIRIE / COLLECTIVITÉ LOCALE



Pourquoi ?

- Recherche ou mise à disposition d'un local
- Intégration dans la politique petite enfance

Apports possibles :

- Aide matérielle ou logistique
- Soutien institutionnel
- Mise en réseau local



PMI – PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE



Pourquoi ?

- Faire valider le local (ou sa faisabilité)
- Anticiper les aménagements nécessaires

Apports :

- Avis technique
- Recommandations de sécurité et d'hygiène

PHASE 4 – DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



Quand le projet est stabilisé



PMI – PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE



Pourquoi ?

- Dépôt du dossier officiel MAM
- Validation finale avant ouverture

Documents concernés :

- Projet pédagogique
- Projet d'accueil
- Règlement intérieur
- Protocoles santé / sécurité



CAF



Pourquoi ?

- Information sur les dispositifs existants
- Articulation avec le schéma petite enfance local



La CAF ne valide pas la MAM, mais peut accompagner et soutenir le projet.

PHASE 5 – AVANT L'OUVERTURE



Dernières vérifications








PMI – PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE



Pourquoi ?

- Visite du local
- Avis final
- Ajustements éventuels

RÉCAPITULATIF EXPRESS

Étape	Qui contacter ?
 Idée	RPE, autres MAM
 Projet	PMI, organisme de formation
 Local	PMI, mairie et/ou collectivités locales
 Dossier	PMI, CAF
 Ouverture	PMI